



Appel à candidatures

Résidences Secondaires au Parc Saint Léger

Le Parc Saint Léger propose depuis 2007 deux *Résidences Secondaires* (soit quatre artistes par an), résidences d'artistes de trois mois dédiées à la création émergente.

Avec les *Résidences Secondaires*, le Parc Saint Léger souhaite repérer, soutenir, produire et diffuser les pratiques émergentes. En s'engageant dans la production mais également en favorisant un accès aux réseaux nationaux et internationaux, le centre d'art met à disposition des artistes des moyens techniques et humains opérants, et demeure attentif à la singularité de leurs démarches.

La vocation affichée est bien de proposer aux artistes une étape significative dans leur pratique artistique. Implanté dans une ancienne station thermale, au cœur d'un parc de verdure à deux heures de Paris, le Parc Saint Léger a développé depuis 1998 un important programme d'expositions et a renforcé son action auprès des artistes par les résidences et la production d'œuvres. Suivant leur sensibilité et leur désir, les artistes pourront être amenés à développer un projet artistique parallèlement aux activités du centre d'art ou avec des partenaires associés sur le territoire départemental.

• Les conditions d'accueil

- mise à disposition d'un **appartement privatif** et d'un **atelier** (à partager) sur site.
- **bourse de résidence de 3000€** comprenant défraiements et production. Les collectifs peuvent candidater, le montant de la bourse restera inchangé.
- il est fortement conseillé aux artistes de posséder un permis de conduire, et pour les artistes étrangers d'avoir des rudiments de français.

• Sélection des candidatures

Pour candidater, vous devez fournir un dossier PDF (20 pages maximum), comportant :

- des visuels d'œuvres et/ou d'expositions ainsi que les liens pour les travaux vidéos
- un texte présentant le travail (1 page maximum)
- un CV
- non obligatoire : un texte précisant le projet de recherche lors de la résidence et/ou un projet de relation au territoire



• **Informations pratiques**

- les dossiers doivent être envoyés par email (préciser *Résidences Secondaires* dans le sujet) à : residences@parcsaintleger.fr
- la date limite de réception des dossiers est fixée au **27 mai 2017 inclus** - les périodes de résidences concernées sont de **mars à mai** et de **septembre à novembre 2018** : merci de préciser vos préférences.

Les résultats seront adressés par email dans la semaine du 3 au 7 juillet 2017.